

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 14 DECEMBRE 2021 A 18H30**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 14 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
15 décembre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**6ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Avenant 2 au marché de prestation enfance avec l'association « Les Gentils Sotrés ».

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme ADAM Nathalie  
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie  
Mme SCHILLINGER Stella à M. COLIN Joël

N° 106/2021

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint Délégué, apporte au Conseil Municipal le détail de l'avenant 2 au marché public de gestion des services d'accueil enfance en temps périscolaire, mercredis, vacances et multi accueil modifiant l'article 10 du cahier des charges.

Il s'agit d'un avenant de prolongation de durée du marché initial afin de laisser un temps suffisant à l'organisation d'une nouvelle consultation dans le respect de la disposition de modification non substantielle (5°) prévue à l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique ; avec pour effet, la prolongation de 2 mois de la durée initiale du marché prévue à l'article 3.2 du cahier des charges. La nouvelle durée est de 27 mois et 16 jours avec une date de fin de marché public fixée au 28 février 2022.

La prestation facturée par l'association « Les Gentils Sotrés » durant ces 2 mois supplémentaires sera d'un montant identique à celui pratiqué dans le marché de base.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Autorise unanimement Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 au marché public tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,